



Compte-rendu de la rencontre-débat Jeunes-Elus



Depuis quelques années, les élus ont créé de nombreux espaces représentant la jeunesse (Conseil régional des jeunes, Conférence of youth du COP21...).

Quel est la légitimité de ces espaces ? Influencent-ils les politiques publiques ?

SOMMAIRE

Présentation générale de la rencontre	p.3
Retours sur le débat participatif : World Café	p.5
Synthèses des échanges et des propositions	p.7
Ressources	p.10
<ul style="list-style-type: none">- Pour en savoir plus sur le Dialogue structuré- Fiche technique sur les instances de participation des jeunes	
Liste des participants	p.17

Présentation générale de la rencontre

Cette manifestation publique s'inscrivait dans le cadre de la Semaine de l'environnement qui s'est déroulée du 21 au 28 mars 2015 à Montpellier, organisée par l'association l'Ouvre-Tête. Cette année le thème de cette Semaine était l'éducation populaire.

Le CRAJEP a donc pu être l'un des acteurs de cette Semaine et être accueilli, dans les locaux de la Maison des étudiants de l'Université Paul Valéry - Montpellier 3.

Cette rencontre était organisée par le CRAJEP-LR, en appui sur sa commission jeunes :

Le Conseil d'administration du CRAJEP, a souhaité, dès 2014, mettre en place une commission jeunes, pour promouvoir la place des jeunes dans les associations et leur prise de parole dans l'espace public, au travers notamment de la mise en place de rencontres comme celle-ci.

Ce débat participatif a donc été préparé et animé par des jeunes des associations d'éducation populaire membres de cette commission jeunes du CRAJEP.

Cet rencontre territoriale, s'inscrivait dans le cadre du processus de Dialogue Structuré, coordonné au niveau national par le Cnajep (partenariat avec le Cnajep).

Elle se donnait donc pour objectif d'alimenter la réflexion nationale et européenne.

Le Dialogue Structuré est un processus visant à améliorer l'efficacité des politiques publiques en associant les citoyens et la société civile à leur conception, leur mise en œuvre et leur évaluation.

Ce processus est notamment institutionnalisé au niveau de l'Union Européenne dans le domaine des politiques de jeunesse.

Cette rencontre a été soutenue par différents partenaires :

- L'Europe, au travers du partenariat avec le Cnajep.
- L'Etat, Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.
- Le Conseil régional Languedoc-Roussillon.

Plusieurs élus étaient présents et ont pu participer aux débats :

- Khanthaly Phouthasang, Conseillère métropolitaine et municipale, Montpellier et Montpellier Méditerranée Métropole,
- Christophe Cavard, Député du Gard.

A noter que beaucoup d'élus se sont excusés du fait de l'actualité électorale (la rencontre se situant entre les deux tours des élections départementales).

Une trentaine de participants ont contribué aux échanges :

- Des jeunes dans leur diversité, jeunes impliqués dans des associations ou dans des espaces de participation, étudiants...
- Des représentants d'associations et acteurs jeunesse.
- Des techniciens des collectivités territoriales.

Les objectifs de cette rencontre :

A partir d'une réflexion autour de la **participation politique des jeunes et leur place dans les instances de participation existantes, ce débat ouvert et participatif devait permettre de :**

- Créer un espace de rencontre et de dialogue entre jeunes et décideurs publics
- Promouvoir la parole des jeunes dans l'espace public
- Permettre aux jeunes d'être forces de propositions dans l'élaboration des politiques publiques qui les concernent.

Le programme de la soirée :

- 17h45-18h15 : Accueil des participants
- 18h15-18h30 : Propos introductifs/ Présentation de la rencontre
- 18h30-19h45 : WORLD CAFE : Débat participatif jeunes-élus
- 19h45-20h15 : Synthèse générale, synthèse des propositions, suites à donner à la rencontre et perspectives
- 20h15-20h45 : Temps d'échange convivial autour d'un buffet



Retours sur le débat participatif : World Café

Les instances de participation des jeunes :

Quelle est la légitimité de ces espaces et comment influencent-ils les politiques publiques?

Animation :

Jérémy Crépin, Les Petits Débrouillards LR

Manon Melendez, Léo Lagrange LR, Démocratie et Courage

Xavier Courteille, Eclaireuses Eclaireurs de France

Membres de la commission jeunes du CRAJEP-LR



Organisation du débat :

- Un échange en petits groupes autour 4 questions consécutives.
- Entre 12 et 20 minutes d'échanges par questions pour chacun des groupes.
- Après chaque question, une seule personne reste à la même table, les autres rejoignent d'autres tables.
- La personne restante a pour mission d'accueillir celles qui arrivent et de synthétiser les idées, propositions de la question précédente.

Les questions du débat :

- Quelle image avez-vous des instances de participation pour les jeunes? Quelles sont ces instances? Quel est leur rôle ?
- Qui fait partie de ces instances ? Qui représentent-elles? En quoi sont-elles légitimes pour représenter les jeunes?
- Pourquoi les politiques, les élus créent ces instances? Quelles en sont les objectifs et les finalités ? Connaissez-vous des politiques publiques qui ont été influencées par ces espaces ?
- Quelles autres solutions sont possibles pour favoriser ou améliorer la participation politique des jeunes ? Idéalement quelles pourraient être les instances permettant une meilleure participation des jeunes en politique ?



Une restitution des débats en grand groupe, sous de forme de :

- 5 mots clés pour résumer ce qui s'est dit
- 3 idées, propositions concrètes et applicables
- Une ou deux idées utopiques
- Une phrase, « une pépite », un schéma.



Synthèses des échanges et des propositions

FAVORISER LA PARTICIPATION POLITIQUE DES JEUNES ET L'INTERET DES JEUNES POUR LA POLITIQUE :

- **« Eduquer » à la participation et à la politique :**

Les démarches d'éducation populaire, les pédagogies actives sont à mettre en œuvre dans différents espaces : école, accueil de loisirs...

Les structures associatives peuvent être des lieux de prise de parole, elles sont à réinvestir par les jeunes.

L'apprentissage de la citoyenneté active est indispensable dès le plus jeune âge, au travers de formations à la prise de parole, à l'animation d'un groupe, à l'écoute, à l'échange...

Pour cela, il s'agit aussi de former à ces méthodes participatives, les acteurs de l'éducation ou les encadrants de jeunesse.

- **Une meilleure représentation des jeunes :**

Permettre une meilleure représentation des jeunes dans différents lieux de vie des jeunes, dans différents espaces formels ou non formels : université, lycée...

- **Des outils à davantage utiliser :**

La démocratie participative est à faire vivre via les réseaux sociaux notamment, pour informer, faire débattre, faire voter...

La consultation directe des jeunes sur des sujets qui les concernent peut par exemple se faire via ces réseaux sociaux...

- **Le vote : un devoir ?**

Instaurer un vote obligatoire, à condition que les votes blancs soient pris en compte.

FAIRE EVOLUER LES INSTANCES DE PARTICIPATION DES JEUNES EXISTANTES

Eviter l'instrumentalisation :

Pour éviter que les jeunes se désintéressent de la politique, il faut sortir de certains fonctionnements ou de certaines représentations que les jeunes peuvent avoir ces instances de participation. Elitisme, stratégies individuelles, hypocrisie ou instrumentalisation des jeunes... sont souvent en effet les termes qui ressortent pour qualifier ces instances.

Des instances représentatives « des jeunesses » :

Tous les jeunes ne font pas partie de ces instances participatives et ne prennent pas part aux décisions politiques qui les concernent, c'est pourquoi il faut :

Eviter toute reproduction sociale.

Favoriser une plus grande mixité et plus grande diversité des jeunes dans ces instances afin qu'elles soient représentatives des jeunesses.

Associer dans les instances, sans les instrumentaliser, les jeunes plus en difficultés.

Des instances de jeunes pour les jeunes, mais pas que ...

Les échanges intergénérationnels sont nécessaires. Il ne faut pas catégoriser la jeunesse et permettre la mise en place d'instances légitimes, plus « ouvertes ». Il s'agit de ne pas reproduire les mêmes schémas que ceux des adultes.

Il faudrait également instaurer un quota de jeunes sur les listes pour certaines structures de participation institutionnelles (Ceser ...).

Un sens à redonner aux instances de participation des jeunes :

Avec la nécessité de mieux communiquer auprès des jeunes le rôle et l'intérêt de ces instances : quels sont les objectifs ? Quels sont leurs buts ? Quelle est leur légitimité ?

Une volonté politique et une reconnaissance nécessaire :

La volonté politique d'un dialogue entre jeunes et élus est le préalable nécessaire pour initier une réelle démarche de participation et ainsi favoriser la réussite des conseils de jeunes.

Une prise de conscience est encore nécessaire chez certains décideurs, élus... afin de permettre d'associer les jeunes aux politiques publiques qui les concernent.

Une plus grande considération et reconnaissance des jeunes, de leur capacité à faire des propositions et à prendre des décisions est essentielle.

Il faut donc faire en sorte que ces instances de participation deviennent indispensables dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques.

Pour cela, les élus doivent donner une réelle légitimité à ces instances pour qu'elles deviennent un échelon incontournable dans la prise de décision politique.

Accompagner les jeunes dans une démarche de participation :

Des personnes ou structures ressources sont indispensables pour appuyer les démarches de participation dans ces instances (rôle de structures associatives notamment).

Dans ces instances, les « adultes », les animateurs doivent donc se positionner comme des personnes ressources, en accompagnement des jeunes. Pour cela, la formation de ces « accompagnateurs » est nécessaire.

Des instances d'émancipation et de participation :

Ces instances doivent être des lieux d'éducation à la politique et à la participation. Pour cela, il faut davantage favoriser l'information des jeunes au niveau des politiques conduites et une meilleure communication avec les jeunes, afin de leur permettre de mieux comprendre leur rôle et leur environnement (connaissance des institutions publiques et politiques notamment).

Une nécessaire reconnaissance des jeunes et de leurs paroles :

Il s'agit de permettre aux jeunes de prendre des décisions qui les concernent, et donc de leur donner un réel pouvoir de décision.

Pour cela, il convient de faire en sorte que ces instances puissent permettre une réelle participation et prise en considération des propositions des jeunes.

Il s'agirait aussi de trouver un processus qui permette d'équilibrer l'intérêt individuel et l'intérêt collectif dans la prise de décision.

Un passage nécessaire de l'espace de participation à celui de l'action :

Ces instances doivent être des instances de participation mais aussi de projet. Pour cela, il convient de donner aux jeunes les moyens de réaliser des projets de leur conception à leur réalisation (maîtrise d'un budget notamment).

Vers des instances de participation, lieux d'expérimentation et d'innovation pour les politiques publiques ?

Avec la nécessité de ne pas instaurer des modèles de participation imposés par les adultes.



Khathaly Phouthasang,
Conseillère métropolitaine et
municipale, Montpellier et
Montpellier Méditerranée
Métropole

Christophe Cavard
Député du Gard
(à gauche de la photo)

RESSOURCES

Pour en savoir plus sur le Dialogue structuré

Le CNAJEP coordonne la mise en place en France du « Dialogue Structuré », un processus européen de co-construction de la décision publique avec les jeunes et la société civile. Le thème choisi pour ce cycle de travail est « **la participation politique des jeunes** », sujet éminemment au cœur du projet des organisations de jeunesse et d'éducation populaire.

Site de l'Union Européenne :

[Qu'est-ce que le Dialogue structuré?](#)

Site du Cnajep :

[La consultation « Dialogue Structuré » continue !](#)

[Riga c'est fini, au travail maintenant !](#)

[Recommandations conjointes Conférence de Riga mars 2015](#)

Fiche technique sur les instances de participation des jeunes remise aux participants

LES DISPOSITIFS DE PARTICIPATION DE LA JEUNESSE

TEXTE DE L'ANACEJ : QUI ? QUOI ? COMMENT ?

Comment participer ?

Les enfants et les jeunes qui composent les dispositifs de participation (appelés conseil d'enfants et de jeunes, forum jeunesse, conseil consultatif des jeunes, conseil municipal, intercommunal, général, départemental ou encore régional de jeunes...) se portent volontaires ou sont élus. Les plus jeunes engagés dans ces dispositifs sont généralement élus en milieu scolaire, dans des associations ou à la mairie. Pour les adolescents et les jeunes adultes, l'élection est moins utilisée et c'est le plus souvent le volontariat qui s'impose comme la forme la plus adéquate.

Comment cela fonctionne ?

Les jeunes engagés dans un dispositif de participation travaillent le plus souvent en petits groupes appelés "commissions". Ces commissions sont souvent thématiques (environnement, sports/loisirs, solidarité, international...).

Mais d'autres formes d'organisation peuvent être imaginées. Les jeunes, souvent appelés conseillers jeunes, travaillent parfois en groupe projet. La constitution des groupes pouvant évoluer en fonction des étapes du projet et lorsqu'un nouveau projet est lancé.

L'ensemble des participants au dispositif se réunissent en séance plénière deux à trois fois par an pour présenter leurs projets et débattre avec les élus adultes, ou encore être consultés sur des projets de la collectivité.

Qui les anime ?

La coordination des conseils est en général confiée à un élu (l'adjoint au maire chargé de la jeunesse par exemple) et son animation à un "animateur", "responsable" ou "coordinateur".

Ces adultes sont les partenaires privilégiés des jeunes, tout comme le personnel de la collectivité et tous les élus, à qui ils peuvent demander conseil et aide pour mener à bien leurs actions.

Quelles conditions de réussite ?

La volonté politique d'un dialogue entre jeunes et élus locaux est le préalable nécessaire à la réussite d'un conseil.

Moyens humains et financiers, formation des accompagnateurs adultes, fonctionnement du conseil en lien avec les autres lieux de vie des jeunes et instances de participation locales sont également des clefs de leur réussite.

Afin de mettre en place un dispositif de participation, il est nécessaire de prendre son temps, réaliser un diagnostic et échanger avec les partenaires qui peuvent être concernés.

LES TERRITOIRES

Les premiers dispositifs de participation pour les enfants et les jeunes, appelés alors conseils, se situaient uniquement au niveau communal, dans des villes comme dans des villages. Leur développement s'est accompagné d'une diversification des territoires de référence, mais leur vocation reste sensiblement la même, quelle que soit l'échelle du territoire.

Ainsi, sont nés des dispositifs intercommunaux, généraux, et régionaux de jeunes.

La forme et l'appellation du dispositif ou conseil variera d'un territoire à l'autre, le projet élaboré répond aux enjeux et aux problématiques de chaque territoire.

Nous estimons **qu'ils existent aujourd'hui plus de 2500 conseils** et démarches de participation en France.

Villes et villages

Compte tenu du nombre important de leurs jeunes habitants, la ville de Paris a créé des conseils d'arrondissements qui se regroupent au sein du Conseil Parisien de la Jeunesse.

Les communes moyennes n'ont pas forcément besoin de mettre en place différents niveaux de conseils. Elles recherchent par contre la participation des jeunes de tous les quartiers de la ville.

Pour les plus petites communes, le dispositif de participation est généralement ouvert à l'ensemble des jeunes du village sur une tranche d'âge donnée.

La tranche d'âge sera souvent déterminée par les problématiques soulevées lors de la création du conseil et autres dispositifs de participation.

Intercommunalités

Pour construire une intercommunalité qui soit un vrai territoire de vie, pour l'animer, des élus locaux ont perçu tout l'intérêt de la création d'un conseil de jeunes.

De plus, comme il faut des moyens humains et financiers pour que le conseil de jeunes fonctionne, des petites communes ont choisi de se regrouper et de multiplier leurs forces. Il s'agit souvent de petites communes rassemblées en communauté de communes en milieu rural. Il n'est pas rare que la tranche d'âges des jeunes concernés par ces dispositifs soit large. Comme dans les conseils de villages, les jeunes conseillers ont de 10 à 18 ans voire 25 ans

Départements

Nés il y a une vingtaine d'années ils se sont fortement développés. Une trentaine de conseils de ce type fonctionnent aujourd'hui. Mis en place par les conseils généraux, ils favorisent l'expression des jeunes collégiens à l'échelle du département.

La vocation de ces conseils est proche de celle des conseils communaux. Ils visent notamment à insuffler chez les jeunes une dynamique de participation et à combler le décalage existant entre les attentes des jeunes et les pratiques du conseil général.

Régions

Les Conseils Régionaux de Jeunes sont nés il y a une quinzaine d'années. Une quinzaine de conseils de ce type fonctionnent aujourd'hui. Ces conseils régionaux de jeunes favorisent l'expression des lycéens, des étudiants et des apprentis à l'échelle de la Région. En général, ce sont les jeunes habitants de 16 à 25 ans qui sont concernés.

Leur principale différence avec les conseils communaux, comme pour les départements, est leur territoire d'action. Cela induit de fait des compétences, des réalisations et un fonctionnement différent.

UN FOCUS SUR LE CONSEIL MONTPELLIERAIN DE LA JEUNESSE :

(Texte issu du site de la Mairie de Montpellier)

Présentation :

Le Conseil Montpelliérain de la Jeunesse, instance consultative et participative propose aux jeunes de 16 à 29 ans, vivant, travaillant ou étudiant à Montpellier, de réfléchir à toutes les questions concernant la jeunesse sur la Ville. La durée de désignation est de 3 ans et les membres ne perçoivent pas d'indemnité.

Eléments clé du nouveau Conseil Montpelliérain de la Jeunesse :

Le nouveau Conseil montpelliérain de la jeunesse présente les caractéristiques suivantes : - Il comprend 104 membres, 46 femmes et 58 hommes- la moyenne d'âge est de 23 ans, la plus jeune est âgée de 16 ans et le plus ancien de 29 ans. Ils sont majoritairement étudiants (60%), 25% sont salariés et 15% sont en recherche d'emploi.

Fonctionnement :

Les membres se réunissent, à l'Espace Montpellier Jeunesse, en groupes de travail pour aborder différentes thématiques Le CMJ est doté d'un budget qui lui permet de financer les actions mises en place, mais aussi de prendre en charge les frais relatifs à son activité (matériel, manifestations, déplacements). Le bureau se réunit pour préparer les assemblées plénières, organisées trois fois par an.

Les réalisations du CMJ :

Le CMJ est à l'origine d'initiatives originales sur la ville : comme la mise en place du dispositif d'Aide au Permis de Conduire. Ainsi que du projet « Demain sera Meilleur », une réalisation de vidéos témoignages en faveur de la lutte contre l'homophobie, et d'une vidéo pour lutter contre les discriminations liées au handicap "Au-delà des apparences".

UN FOCUS SUR LE CONSEIL REGIONAL DES JEUNES EN LANGUEDOC-ROUSSILLON :

(texte issu du site de la Région LR)

Présentation :

La Région Languedoc-Roussillon a souhaité créer les conditions destinées à permettre aux jeunes d'être des citoyens actifs en particulier en les incitant à formuler des propositions et en les mettant en situation d'être des acteurs de solutions à mettre en œuvre pour les jeunes.

Les membres :

Créé en 2006, le Conseil Régional des Jeunes est composé de représentants de structures de jeunesse qui interviennent en Languedoc-Roussillon, parmi lesquelles le Conseil Académique de la Vie Lycéenne, des associations de jeunesse et d'éducation populaire, des associations étudiantes, de prévention santé. Le Conseil Régional des Jeunes a vu sa composition évoluer en 2013, pour intégrer des représentants des Ecoles Régionales de la 2ème Chance et être représentatif de la diversité de la jeunesse du Languedoc-Roussillon.

Les membres du CRJ sont nommés par le Président de la Région pour une durée de deux ans renouvelable une fois. Ils doivent être âgés de 16 ans au moins et 28 ans au plus à la date de leur nomination ou de leur renouvellement. Le conseil des jeunes est composé de jeunes à parité issus des associations de jeunesse organisées et ayant une activité sur la région (syndicats, associations de jeunesse, conseils départementaux de jeunesse).

Missions :

Le CRJ a pour vocation de formuler des propositions aux conseillers régionaux, d'être un interlocuteur privilégié, et de mettre en place des actions propres. Composé de jeunes issus d'associations de jeunesse, le CRJ est représentatif de la diversité des jeunes organisées ayant une activité sur l'ensemble du territoire régional. Le CRJ permet de déterminer les mesures qui contribueront à leur faire jouer pleinement leur rôle dans le développement de la région et de déterminer les actions en faveur de la jeunesse.

Le CRJ est aussi un outil d'apprentissage et d'exercice de la citoyenneté. Il exprime des propositions visant à améliorer le quotidien des jeunes à partir de leurs besoins et aspirations, formule des "vœux" sur des questions de société, d'actualité et d'intérêt général. Les membres du CRJ élaborent leur propre mode de fonctionnement, déterminent leurs axes de travail et leurs actions.

QUELQUES CHIFFRES SUR L'AGE DES ELUS EN FRANCE :

Les élus locaux :

(Extrait d'un article du Monde du 24.02.2008) :

« En 2001, moins de 6 % des 36 000 maires élus avaient moins de 40 ans. Le gros des troupes, les 40-60 ans, représentait les deux tiers de l'ensemble et près de 30 % avaient plus de 60 ans. Aujourd'hui, ils ne sont que huit moins de 30 ans à diriger des communes. Rencontre avec les deux benjamins des maires de France, tous deux élus en milieu rural, et avec le plus jeune maire d'une commune de plus de 4 000 habitants. »

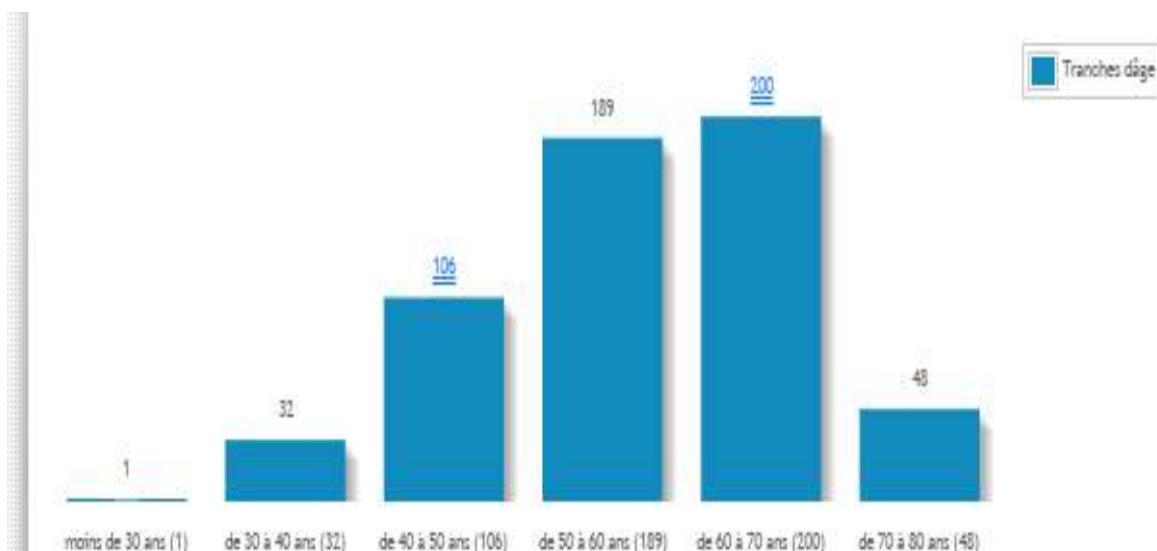
Féminisation et âge des élus locaux*

Mandats	Effectifs	Taux de féminisation	Répartition par classe d'âge		
			Moins de 40 ans	40 à 59 ans	60 ans et plus
Conseillers régionaux	1 880	48,3%	13%	59%	28%
Conseillers départementaux	4 052	15,3%	3,8%	41,1%	55,1%
Maires	36 646	14,4%	1,8%	38,7%	59,5%

*Mandats au 01/02/2013, métropole et DOM.

Remarques : Nous notons un vieillissement de la population des maires, là où ils étaient 6% à moins de 40 ans il y a 14 ans, ils ne sont plus que 3.8% en 2013 à avoir moins de 40 ans. Aujourd'hui, l'âge moyen des maires est de 56 ans et 10 mois (40.9 ans en France).

Les députés :

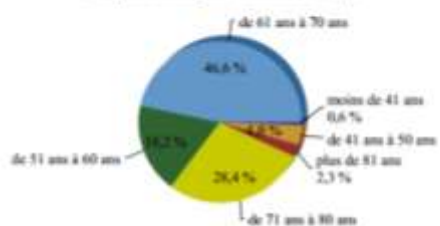


Source : www.assemblee-nationale.fr

Les sénateurs :

Moyenne d'âge des Sénateurs : 66 ans

Répartition par tranche d'âge



Effectif par tranche d'âge

Tranche d'âge	Total	%
moins de 41 ans	1	0,6
de 41 ans à 50 ans	7	4,0
de 51 ans à 60 ans	32	18,2
de 61 ans à 70 ans	82	46,6
de 71 ans à 80 ans	50	28,4
plus de 81 ans	4	2,3
Total	176	

source : www.senat.fr

Liste des participants

ADELL FREDERIC	Habitat Jeunes Montpellier
ADRIA LINDA	CRAJEP
AGNEL DORIAN	Maison de l'Europe de Nîmes - Centre d'information Europe Direct Gard-Lozère
ANDRE PIERRE	Ville de Montpellier
BEUCHER ALICIA	Maison de l'Europe de Nîmes - Centre d'information Europe Direct Gard-Lozère
BOMPART FRANCOIS	OUVRE TETE/GENEPI
BOUIBEB LAURIE	Léo Lagrange
CARETTE CATHERINE	
CAVARD CHRISTOPHE	Député du Gard
COLLIOU ERWAN	Franças de l'Hérault
COURTEILLE XAVIER	Eclaireuses Eclaireurs de France
CREPIN JEREMIE	Les Petits Débrouillards LR
FERNANDEZ ROMAIN	Eclaireurs de la Nature
FLANCK NADJA	Europe Ecologie Les Verts Montpellier
FRESSOZ XAVIER	Ecole doctorale 74
GELIBERT JORISS	Conseil Général des Pyrénées-Orientales
HAUN LENA	Ingénieurs Sans Frontières
JUGNIER ANTOINE	
KOTULA BLANDINE	Conseil Général des Pyrénées-Orientales
LE GUELLANFF MAEVA	OUVRE TETE
LIONEL LACROIX	UFCV
LOISEAU NAIL MARIANNE	CRAJEP

MASSE ALEXANDRA	Les Petits Débrouillards LR
MELENDEZ MANON	LEO LAGRANGE/ Démocratie et Courage
PEIXOTO LILIANA	Cotravaux
PHOUTTHASANG KHANTALY	conseillère métropolitaine et municipale, Montpellier Méditerranée Métropole et Montpellier
RADIN THIBAUD	OUVRE TETE
RECOULY MYLENE	Foyers Ruraux du Gard
ROUBIRA PAULINE	OUVRE TETE
TRABELSZ SOREL	OUVRE TETE